



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté du 7 novembre 2025

Arrêté du 27 octobre 2025

N°72-2025-11-07-00002

N° 25/5972

OBJET : Arrêté conjoint fixant la liste des membres ayant voix délibérative et consultative à titre permanent de la Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projet social placée auprès du Préfet de la Sarthe et du Président du Conseil départemental de la Sarthe, concernant les appels à projets relevant de leurs compétences conjointes

LE PRÉFET DE LA SARTHE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-1 à L 313-8 et R 313-1-1 à R 313-7-8 ;

VU l'arrêté n°25/5970 du Président du Conseil départemental de la Sarthe portant désignation des représentants du Département pour siéger avec voix délibérative et consultative à titre permanent à la CISAAP ;

VU l'arrêté n°25/5971 du Président du Conseil départemental de la Sarthe portant désignation des personnels des services techniques, comptables ou financiers du Département et leurs suppléants pour siéger avec voix consultative à la CISAAP ;

VU l'arrêté n°72-2025-11-07-00001 du Préfet de la Sarthe portant désignation des représentants des services de l'État pour siéger avec voix délibérative et consultative à titre permanent à la CISAAP ;

VU les listes des institutions, associations, et personnes consultées pour recueillir leur(s) proposition(s) de nomination pour siéger à la Commission d'Information et de Sélection d'Appel A Projet social ou médico-social ;

VU lesdites propositions aux fins de désigner les personnes appelées à siéger à la Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projet social ou médico-social ;

SUR proposition conjointe de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture de la Sarthe et de Monsieur le Directeur général des services du Département ;

ARRÊTENT

Article 1 : La Commission d'Information et de Sélection d'appel à projets placée auprès du Préfet de la Sarthe et du Président du Conseil départemental de la Sarthe est présidée par :

- Co-Président : Monsieur Sébastien JALLET, Préfet de la Sarthe
- Suppléant : Monsieur Jean-Michel LOUYER, Directeur de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe
- Co-Président : Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental de la Sarthe
- Suppléante : Madame Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Solidarité-Autonomie-Santé

Article 2 : La Commission d'Information et de Sélection d'appel à projet social est composée des autres membres suivants avec voix délibérative ou consultative :

a) Deux personnels des services de l'État désignés par le préfet, dont l'un sur proposition du garde des sceaux, avec voix délibérative :

- Titulaire : Monsieur Benoit HERVOUET, Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Maine-et-Loire – Sarthe – Mayenne
- Suppléant : Monsieur Eric LE JOUBIUX, Responsable des politiques institutionnelles de la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Maine-et-Loire – Sarthe – Mayenne
- Titulaire : Monsieur Thierry GENTES, Directeur adjoint de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe
- Suppléante : Madame Angélique LANOTTE, Chargée de mission MATT de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe

b) Deux représentants du Département désignés par le Président du Conseil départemental, avec voix délibérative :

- Titulaire : Madame Hélène LE CONTE, Conseillère départementale, Vice-présidente de la Commission Solidarité-Autonomie-Santé
- Suppléant : Monsieur Jean-Carles GRELIER, Conseiller départemental, Vice-président de la Commission Solidarité-Autonomie-Santé
- Titulaire : Madame Nathalie PONTASSE, Directrice générale adjointe des Solidarités, Département de la Sarthe
- Suppléant : Monsieur Bernard BONNEL, Directeur de la Direction des Offres d'Accueil, Département de la Sarthe

c) Six représentants d'usagers avec voix délibérative :

Représentants d'associations participant à l'élaboration du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

- Titulaire : Monsieur Noël TRÉHOUX, Directeur de l'Union nationale des associations familiales
- Suppléant : Pas de suppléant

- Titulaire : Madame Nadia BAKOUR, Directrice générale d'ADGESTI
- Suppléante : Madame Francine PHILIPPET

- Titulaire : Madame Sylvie MORVAN, Directrice Habitat et Humanisme Sarthe-Mayenne
- Suppléante : Madame Cassandra LECOMTE

Représentants d'associations ou personnalités œuvrant dans le secteur de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance

- Titulaire : Madame Claudine ROUILLARD, Présidente de Conseil de famille des Pupilles de l'État de la Sarthe
- Suppléant : Monsieur Cyrille FROGER, Vice-président du Conseil de famille des Pupilles de l'État de la Sarthe

- Titulaire : Monsieur Manuel ALARICH, Directeur général de Nelson Mandela
- Suppléante : Madame Sarah PELLERIN, Responsable du service résidence sociale et public jeune de Nelson Mandela

- Titulaire : Monsieur François LE FORESTIER, Directeur général adjoint de Tarmac
- Suppléante : Madame Chantal PENEAUD, Trésorière de Tarmac

d) Deux représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil avec voix consultative :

- Titulaire : Monsieur Nicolas NÔCET, Chargé de missions et conseils Enfance / Jeunesse / Famille d'Uriopss Pays de la Loire
- Suppléante : Madame Cathy BELLEC, Directrice d'Uriopss Pays de la Loire

- Titulaire : Monsieur Ludovic HUSSE, Directeur général de l'ADAPEI de la Sarthe
- Suppléante : Madame Marlène VIOT, Directrice Stratégique du Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif de l'ADAPEI de la Sarthe

Article 3 : La durée du mandat des membres titulaires et suppléants de cette commission est de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès des services de l'État et du Département ;
- contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01, ou par le site télérecours.

Article 5 : Madame la Secrétaire générale de la Préfecture de la Sarthe et le Directeur général des services du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr et notifié à chacune des personnes désignées.

Le Préfet de la Sarthe

Le Président du Conseil départemental de la Sarthe

Signé

Signé

Sébastien JALLET

Dominique LE MENÈR

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le .
et de sa publication ou notification le : **10 NOV. 2025**